NOTE RAPIDE
DE L'INSTITUT PARIS REGION N° 1073



HABITAT-SOCIÉTÉ
Novembre 2026 • www.institutparisregion.fr

CONSOLIDER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR ÉTUDIANTS EN ÎLE-DE-FRANCE, UN ENJEU RÉGIONAL

EN ÎLE-DE-FRANCE, LE NOMBRE D'ÉTUDIANTS A AUGMENTÉ DE 28 % DEPUIS DIX ANS, CONTRIBUANT À L'ESSOR DES BESOINS EN LOGEMENTS LOCATIFS DE PETITE TAILLE POUR ACCUEILLIR AU MOINS UNE PARTIE D'ENTRE EUX. LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES PARTICIPENT À LA RÉPONSE À CES BESOINS. MALGRÉ UN DÉVELOPPEMENT TRÈS IMPORTANT DANS LA RÉGION, CETTE OFFRE EST DE PLUS EN PLUS ORIENTÉE VERS LE SECTEUR PRIVÉ, INACCESSIBLE À DE NOMBREUX ÉTUDIANTS, ET PEINE À RÉSORBER DES DÉFICITS TERRITORIAUX ENCORE IMPORTANTS.

128 000
PLACES EN RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

830 000
ÉTUDIANTS

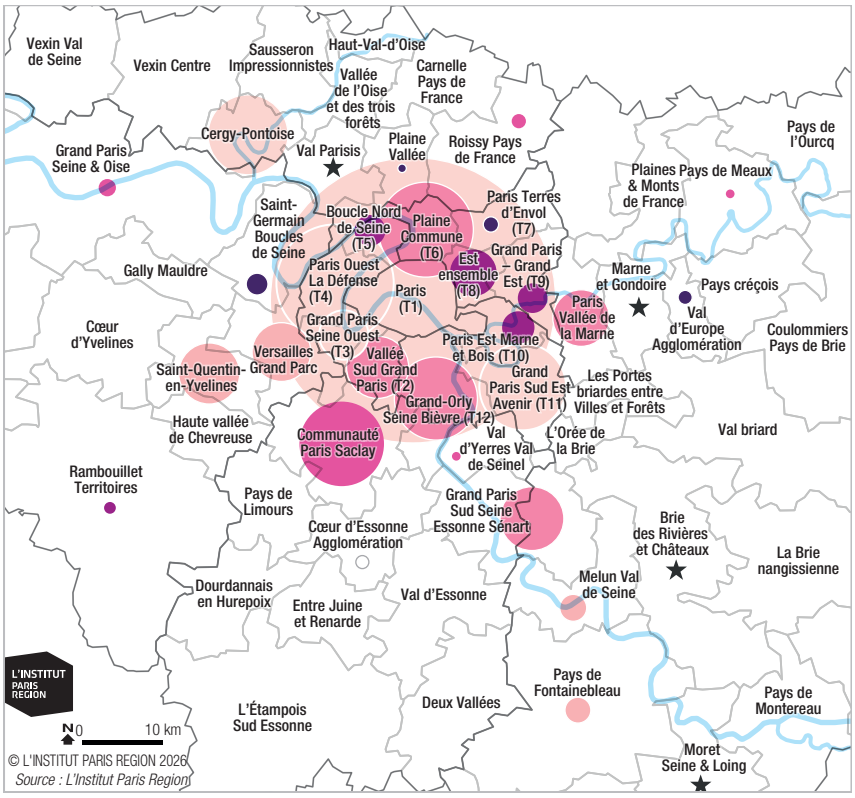
7,7
PLACES SOCIALES POUR 100 ÉTUDIANTS

Face aux grandes difficultés rencontrées par les étudiants pour se loger, l'État a établi une feuille de route 2025-2027 construite sur deux piliers : faciliter l'accès des étudiants à l'offre de logements et continuer de développer l'offre, notamment celle à caractère social. En se dotant d'objectifs de production ambitieux dans le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (4 800 logements sociaux par an sur la période 2024-2030) ainsi que d'un plan d'action régional mis à jour, le niveau de production a atteint, après plusieurs années atones, un record historique en 2025 à 5 900 logements sociaux étudiants agrées et a mobilisé 17 millions d'euros de subvention de l'État et 10 millions d'euros de la Région Île-de-France.
La Banque des Territoires et ses filiales spécialisées soutiennent également cet effort depuis le printemps 2025 à travers le programme « Agir pour le logement étudiant » (AGiLE). En parallèle, depuis fin 2024, neuf collectivités franciliennes ont vu leur projet d'Observatoire territorial du logement étudiant (OTLE) labellisé par la Fédération nationale des agences d'urbanisme et l'Association des villes universitaires de France, avec l'objectif d'outiller leurs politiques dans ce domaine.
Afin de mesurer les progrès accomplis au cours des dernières années, un état des lieux de l'offre existante en résidence étudiante a été mené en 2025 dans le cadre d'une convention avec la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL). Ce recensement est complété par une analyse des offres de logement alternatives, dans un contexte de forte progression du nombre d'étudiants.

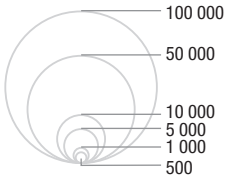
Drihl Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

L'INSTITUT PARIS REGION

Niveau d'équipement des intercommunalités en logement social étudiant



Nombre d'inscrits



Nombre de places sociales* pour 100 étudiants inscrits

- inférieur ou égal à 10
- de 10 à 15
- de 15 à 20
- de 20 à 25
- de 25 à 50
- plus de 50

* Hors dédié à la formation

★ Existence de résidences étudiantes, mais aucun site d'enseignement supérieur

ENVIRON 128 000 PLACES DÉDIÉES AUX ÉTUDIANTS EN ÎLE-DE-FRANCE

En octobre 2025, on estime à environ 128 000 le nombre de places en résidences étudiantes au sein de la région[1], réparties dans près de 760 résidences identifiées. Une partie de ces places (11 700) sont dédiées principalement à des écoles. Parmi elles, 67 % sont louées à un tarif social. L'université Paris Dauphine-PSL est la seule université francilienne à disposer de deux résidences dédiées en tout ou partie à ses étudiants, à Saint-Ouen-sur-Seine et à Nanterre, financées par sa fondation. Les trois Crous franciliens gèrent près de 25 000 places, et 39 000 autres places sont proposées par d'autres gestionnaires, avec un niveau de redevance encadré réglementairement, représentant au total 64 000 places sociales. La Cité internationale universitaire de Paris compte 7 300 places, presque toutes localisées au sud de Paris sur son campus historique. Enfin, plus de 43 500 places relèvent du secteur privé, en résidences, principalement, ou en foyers.

Paris rassemble environ 27 300 places en résidences étudiantes, et les départements de petite couronne autour de 20 000 chacun. Parmi les départements de grande couronne, l'Essonne, avec notamment l'aménagement du campus de Paris-Saclay, ressort de loin comme le mieux pourvu, avec des capacités équivalentes à celles des départements de petite couronne. La composition de ce parc de résidences dédiées diffère sensiblement selon les territoires. Paris se caractérise par une forte représentation du Crous, partenaire historique de la Ville de Paris dans sa politique de soutien à la production de résidences sociales, et par la présence de la Cité internationale universitaire, qui rassemble à elle seule plus d'un quart des capacités d'accueil. Les Hauts-de-Seine et, dans une moindre mesure, l'Essonne proposent un grand nombre de places en résidences privées, plus coûteuses pour les étudiants. Les opérateurs privés sont également bien implantés en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, mais l'offre de logements conventionnés y est aussi bien représentée. Enfin, l'Essonne compte le plus grand nombre de places réservées aux étudiants des écoles (plus de 5 200).

UN DÉFICIT PERSISTANT DE LOGEMENTS SOCIAUX ÉTUDIANTS

Près de 830 000 étudiants étaient inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur francilien durant l'année universitaire 2024-2025. Rapporté à cette population, le nombre de places en résidences étudiantes s'élève, en 2025, à un peu plus de 15 % ; un ratio supérieur de 1 point à celui estimé à l'échelle de la France entière. Si l'on s'en tient à l'offre de résidences sociales non dédiées, le même ratio s'établit en Île-de-France à 7,7 places pour 100 étudiants inscrits, contre 8,3 à l'échelle nationale. Ces moyennes sont fortement tirées vers le bas par Paris, où l'on recense seulement 6,8 places pour 100 inscrits sur le territoire, dont 3,2 places sociales. Dans les autres départements d'Île-de-France, elles varient de 17,5 dans les Yvelines à 33,4 en Essonne et 32 en Seine-Saint-Denis pour l'ensemble des résidences étudiantes, et de 7,9 dans les Hauts-de-Seine à 18 en Seine-Saint-Denis pour les résidences sociales.

Le rapport entre le nombre de places disponibles et le nombre d'inscrits à l'échelle des intercommunalités fait ressortir les grands sites universitaires les moins équipés en logements pour étudiants : outre Paris, Grand Paris Sud Est Avenir autour de l'université de Créteil, Paris Ouest la Défense autour de celle de Nanterre, et Saint-Quentin-en-Yvelines. Les intercommunalités les mieux dotées en résidences étudiantes au regard du nombre d'inscrits n'accueillent qu'un nombre limité d'étudiants, comme Saint-Germain Boucle de Seine ou Val d'Europe, à l'exception notable de Paris-Saclay. Un déficit important en logements sociaux étudiants caractérise également les territoires de Versailles Grand Parc et de Grand Paris Seine Ouest, à l'ouest de la capitale. Ce déficit est néanmoins à relativiser au regard de l'offre que les étudiants peuvent trouver localement dans le parc privé diffus. Dans certains territoires, comme Paris-Saclay ou Marne-la-Vallée, l'offre de petites surfaces locatives est essentiellement constituée de résidences dédiées qui compensent le faible nombre de petits logements locatifs privés.

UNE FORTE PROGRESSION DES PLACES AU COURS DES SIX DERNIÈRES ANNÉES

Malgré la forte croissance du nombre d'étudiants en Île-de-France entre 2019 et 2025 (+17 %), le nombre de places en résidences étudiantes pour 100 inscrits a augmenté de deux points sur la

LE COLIVING : UN PRODUIT EN EXPANSION

Certaines résidences en coliving proposent à la fois des chambres en logements partagés et des logements autonomes. La plupart sont détenues en monopropriété, avec un format variant d'une dizaine de places seulement à plusieurs centaines dans les méga-résidences Ecla du groupe Uxco à Palaiseau, Noisy-le-Grand et Villejuif. La localisation de ces résidences à proximité de grands sites d'enseignement supérieur marque bien l'intérêt des investisseurs pour la clientèle étudiante, dans un contexte de faible rentabilité de l'investissement locatif classique (du fait, notamment, des prix immobiliers élevés) et de crise du bureau qui ont poussé les capitaux à se réorienter. Ce produit a permis le développement rapide d'une nouvelle offre orientée vers les jeunes, mais au prix de loyers significativement plus élevés que dans le parc ordinaire.

période, passant de 13,5 à 15,4. Le ratio est resté relativement stable pour les résidences sociales (+0,2 point). En effet, près de 32 500 nouvelles places ont été livrées durant la période, soit une progression de 34 % du stock disponible, deux fois supérieure à celle du nombre d'inscrits. Les capacités en résidences privées ont presque doublé au cours de la période (+87 %). Le nombre de places gérées par un Crous s'est accru de 14 %, et celui des autres gestionnaires de logements sociaux étudiants de 27 % ; un rythme plus soutenu que la démographie étudiante. C'est dans le Val-d'Oise et en Seine-Saint-Denis que les capacités d'accueil en résidences étudiantes ont augmenté le plus (+58 % dans les deux départements). Le développement est également supérieur à la moyenne régionale dans les Hauts-de-Seine (+47 %) et le Val-de-Marne (+42 %).

Le développement important des résidences étudiantes privées s'accompagne d'une diversification des produits proposés. En particulier, le secteur des résidences en « coliving » émerge depuis quelques années[2], avec un poids estimé par le cabinet CBRE à 21 000 lits en France en 2025, dont la moitié situés en Île-de-France. D'après ce cabinet, les volumes investis en résidences coliving ont été aussi importants que ceux investis en résidences pour étudiants en France au cours de la période 2021-2024. La frontière est néanmoins ténue avec les autres offres de résidences privées administrées par un gestionnaire unique. Leur public est potentiellement plus diversifié (étudiants, jeunes actifs et visiteurs occasionnels), et les espaces collectifs plus généreux que dans les résidences étudiantes, à l'inverse des espaces privatifs.

L'augmentation des capacités d'accueil en résidences étudiantes est également marquée par une diversification de leurs modes de production. Le secteur a notamment profité, depuis plusieurs années, du taux de vacance élevé du parc immobilier de bureaux dans la région, touchant durablement les actifs les plus anciens. Des résidences hôtelières vieillissantes, des bâtiments publics et d'autres locaux d'activités diverses sont également concernés. Au cours de la période 2015-2024, on estime à 540 le nombre de logements en résidence étudiante produits chaque année dans la région par reconversion de bureaux vacants[3].

Un appel à manifestation d'intérêt en faveur de la transformation de bureaux en logements, lancé par la Préfecture de région en avril 2025, a ainsi permis de sélectionner 61 dossiers lauréats. Parmi eux, quinze sont des résidences universitaires, dont huit à vocation sociale, cumulant un potentiel de 3 700 logements étudiants, dont 2 000 sociaux.

Une densification des résidences existantes est aussi à l'œuvre, notamment par les Crous, après l'étude réalisée en 2024 pour le Centre national des œuvres universitaires et scolaires dans l'objectif d'identifier le potentiel constructible résiduel de son parc immobilier.

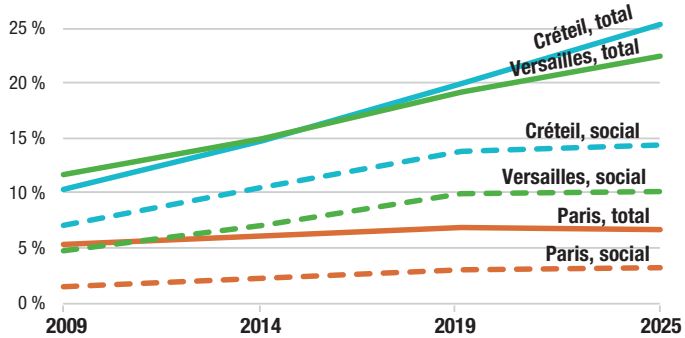
DES SEGMENTS DE PARC COMPLÉMENTAIRES AUX RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

Plusieurs autres structures d'accueil sont au moins partiellement accessibles aux étudiants. On estime ainsi à environ 6 700 les capacités offertes dans les internats de lycées, principalement au profit des étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles et, dans une moindre mesure, des sections de techniciens supérieurs, réparties dans une soixantaine de lycées, la plupart publics. Deux départements concentrent le plus grand nombre de places d'internat : Paris (30 %) et les Yvelines (28 %), loin devant la Seine-et-Marne (18 %) et les autres départements franciliens.

Près d'une centaine de foyers confessionnels proposent également environ 3 500 places, principalement destinées à des étudiants. Beaucoup d'entre eux (32) accueillent moins de 10 personnes au total, et seulement 26 présentent des capacités supérieures à 50 places, le plus important étant la résidence internationale d'étudiants Jean-Paul II, à Arcueil (200 places). La très grande majorité de ces places sont situées à Paris (87 %).

Enfin, une partie des capacités d'accueil en résidences pour jeunes actifs bénéficient aux étudiants et apprentis de l'enseignement supérieur. Les foyers de jeunes travailleurs et les résidences sociales pour jeunes actifs peuvent en effet héberger des étudiants en proportion minoritaire, la pratique étant limitée à 20 à 30 % des occupants. Ils hébergent également de nombreux apprentis. Habitat Jeunes Île-de-France, qui fédère environ 60 % des capacités d'accueil des opérateurs, estime

Évolution du nombre de places en résidence étudiante pour 100 étudiants inscrits dans l'académie entre 2009 et 2025



	2009	2014	2019	2025	
Étudiants	585 962	634 445	706 635	829 552	
Offre totale	50 785	67 028	95 481	127 935	
Sociale	22 650	34 842	53 133	64 192	
Sociale + dédiée	31 197	44 192	64 247	75 873	
Ratio total IDF	8,7 %	10,6 %	13,5 %	15,4 %	(ratio nat. : 14,3 %)
Ratio social IDF	3,9 %	5,5 %	7,5 %	7,7 %	(ratio nat. : 8,3 %)

Sources : recensement Offre étudiant Institut Paris Region (depuis 2005), corrigé selon les données de l'extraction Clef MESRI.
Attention : ratios 2009, 2014 et 2019 recalculés à partir de la base 2025 révisée.
Ratios nationaux : https://cartefinancement.com/residences-etudiantes/, Gouvernement, Dossier de presse Plan logements étudiants, 5 septembre 2025

respectivement à 9 % et 31 % la proportion d'étudiants et d'apprentis (sans distinction de niveau d'études) logés dans ses structures en 2024. Un peu plus de 25 000 places pour jeunes actifs étant proposées dans la région en 2025, on peut estimer entre 7 500 et 10 000 celles qui accueillent des jeunes inscrits dans des études supérieures. Les capacités d'accueil dans ces résidences ont augmenté de 11 % depuis 2019, à un rythme beaucoup moins soutenu que celui des résidences pour étudiants. Elles sont moins concentrées en cœur d'agglomération : Paris regroupe un peu moins de 30 % des places, les départements de petite couronne 32 % et ceux de grande couronne 39 %.

LE PARC LOCATIF PRIVÉ, UN RÔLE ESSENTIEL, MAIS MENACÉ, DANS L'ACCÈS À UN LOGEMENT AUTONOME

La part des étudiants ayant quitté le domicile familial pour poursuivre des études en Île-de-France est plus faible que sur le reste du territoire français. L'enquête « Conditions de vie des étudiants » menée par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) l'évaluait à 52 % en 2023, une proportion très inférieure à la moyenne nationale (67 %). Les estimations réalisées à partir du recensement de la population de 2022 aboutissent à une proportion moins importante mais encore conséquente d'étudiants en situation de décohabitation : 38 %[4]. En se fondant sur ces deux résultats, on peut estimer entre 313 000 et 430 000 le besoin en logements pour les 824 300 étudiants inscrits dans la région durant l'année 2024-2025. L'addition des places disponibles en résidences étudiantes, internats, foyers confessionnels et résidences pour jeunes actifs (au regard de leur occupation supposée), soit 148 000 places environ, ne permet donc de satisfaire que moins de la moitié des besoins.

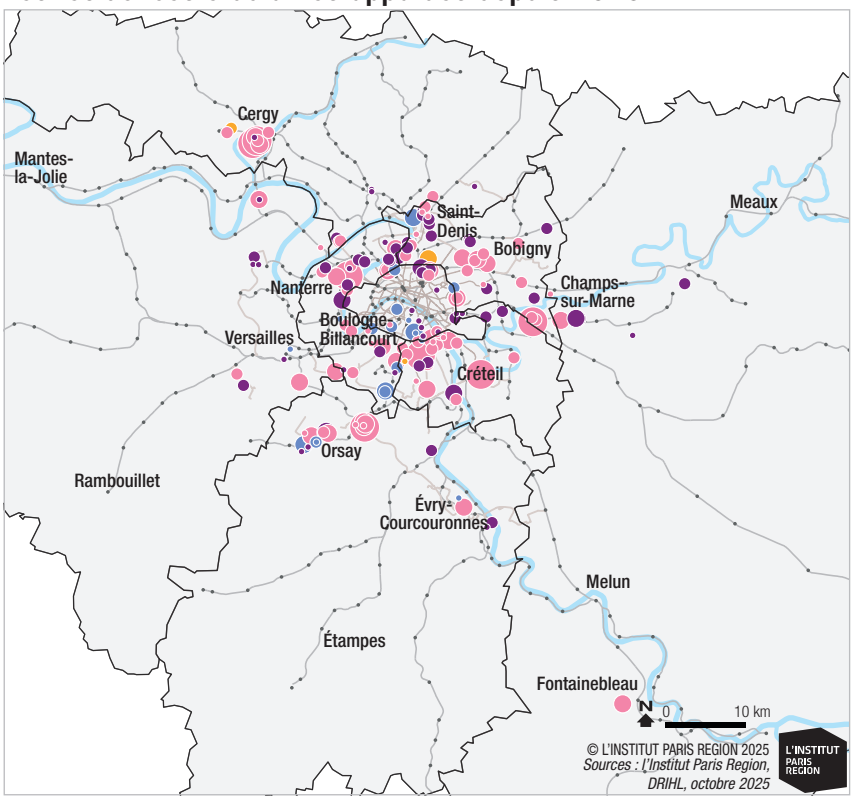
L'enquête « Conditions de vie des étudiants » évalue à 5 % la part des étudiants bénéficiant de logements dont eux-mêmes ou un membre de leur famille sont propriétaires. Au sein du parc social, traditionnellement constitué de grands logements familiaux, les délais d'attribution sont inadaptés aux besoins des étudiants. La majorité des étudiants décohabitants sont alors contraints de se tourner vers le marché locatif privé diffus, toujours plus sélectif et plus cher, dans un contexte de recomposition, et parfois de concurrence pour d'autres usages.

On comptait ainsi au moins 134 445 annonces de logements proposés en location saisonnière en Île-de-France en mai 2024 (+ 40% par rapport à novembre 2023), dont près de 90 % concernaient des logements entiers et plus de 62 % des logements loués plus de 120 jours par an, traduisant la professionnalisation du secteur et la progression de l'usage permanent de ces logements à titre de location saisonnière. Dans la capitale, l'offre locative privée a ainsi perdu plus de 16 000 logements entre 2006 et 2022, tandis que le parc, à l'inverse, progressait fortement dans le reste de la région. Seuls les studios échappent à ce recul et continuent de progresser à Paris (près de 7 500 studios en plus), comme dans le reste de la région (+85 000 studios locatifs environ sur la même période), sous l'effet de la progression de l'offre louée meublée, dont les deux tiers semblent imputables au développement de résidences étudiantes[5].

La part des résidences principales louées meublées a ainsi plus que doublé dans la région en 16 ans, pour atteindre 350 000 logements en 2022. Concentrée dans les marchés centraux, cette forme de location est proposée à des niveaux de loyer plus élevés et pour des durées d'occupation moins pérennes. Environ 42 % des studios mis en location sont proposés meublés en 2022, contre 24 % en 2006. Les studios meublés représentent désormais près de 13 % de l'offre locative privée en Île-de-France, contre moins de 7 % 16 ans plus tôt.

Sous l'effet de ces évolutions, le loyer mensuel moyen dans l'agglomération parisienne augmente régulièrement et frôle, en 2025, les 20 €/m² (19,8 €/m²), soit 2 €/m² de plus que dix ans plus tôt (17,8 €/m²). Les étudiants sont d'autant plus impactés par cette augmentation qu'ils sont généralement confrontés aux loyers les plus élevés du marché. Ils pâtissent à la fois de leur sur-mobilité (les emménagés récents payant 21,4 €/m², contre 17,3 €/m² pour ceux qui ont emménagés depuis plus de dix ans) et des niveaux de loyer supérieurs caractérisant les petites surfaces (25,2 €/m² pour un T1, contre 17,4 €/m² pour un T4 dans l'agglomération parisienne). Si des mesures d'encadrement des loyers sont venues écrêter les loyers excessifs, elles demeurent inégalement appliquées (31 % d'annonces non conformes à Paris en 2025, 38 % à Est Ensemble ou 59 % à Plaine Commune ; et le dépassement des loyers non conformes repart à la hausse)[6]. Pour se loger à proximité des polarités

Les résidences étudiantes apparues depuis 2020



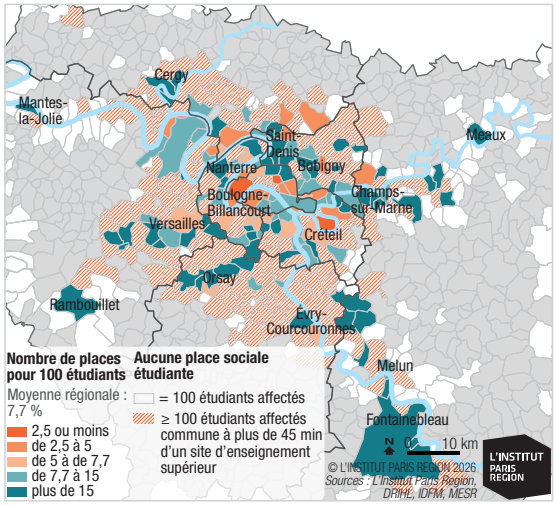
Les travaux d'actualisation de la géographie préférentielle du logement étudiant en Île-de-France, sous l'égide de la DRIHL

La DRIHL, appuyée par L'Institut Paris Region, a produit un jeu de cartes destiné à éclairer le décrochage entre l'offre et la demande en matière de logements étudiants et à identifier les territoires à enjeux en matière de développement de l'offre, notamment sociale. Cet outil, dénommé « géographie préférentielle », est constitué de plusieurs cartes :

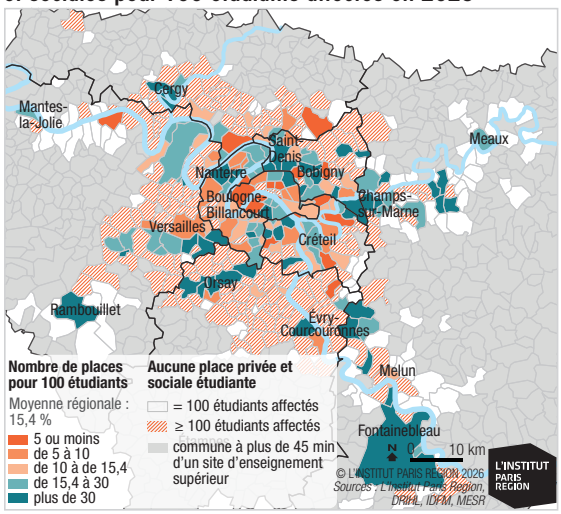
- Trois cartes : deux cartes présentant l'offre destinée aux étudiants dans les territoires en résidence universitaire (dont sociales) et une carte présentant le potentiel de l'offre dans le parc privé diffus ; leur lecture croisée doit permettre d'estimer les capacités globales des territoires à absorber une demande étudiante importante et de repérer les territoires les moins équipés pour répondre à la demande quel que soit le type d'offre.
- Une carte d'intensité du besoin étudiant, qui affecte à chaque commune située dans un périmètre accessible à moins de 45 minutes en transports en commun d'un ou de plusieurs établissements d'enseignement supérieur de plus de 300 inscrits, un nombre d'étudiants pouvant y être logés proportionnellement au temps de parcours et à la taille de sa population. Cette approche permet de repérer, sur une échelle d'intensité, les territoires à cibler en matière de production répondant à une logique de proximité et d'accessibilité entre le lieu du logement et celui d'enseignement. Elle met en évidence les villes universitaires comme Paris, Créteil ou Nanterre et identifie des opportunités au sein du tissu urbain entourant ces localités.

Les travaux de la géographie préférentielle vont se poursuivre afin de consolider la connaissance de l'offre dans le parc diffus et en coliving et de parvenir à cibler prioritairement les territoires présentant un fort déficit d'accueil des étudiants affiné à la maille territoriale (EPCI ou bassin universitaire). Ces données auront vocation à nourrir les travaux des OTLE franciliens, les mieux placés pour identifier les communes d'intervention prioritaire, où l'offre est à développer.

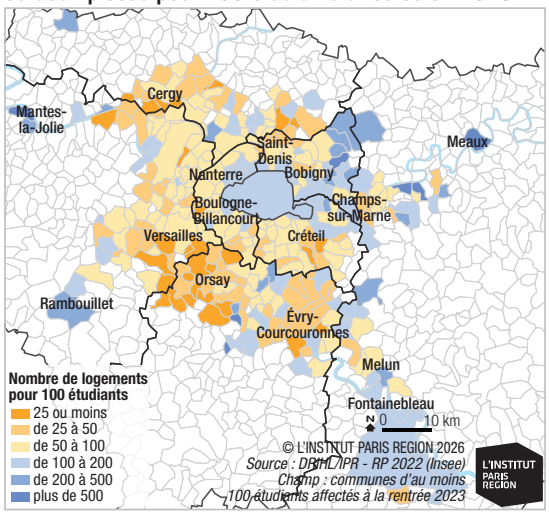
Nombre de places en résidences universitaires sociales pour 100 étudiants affectés en 2025



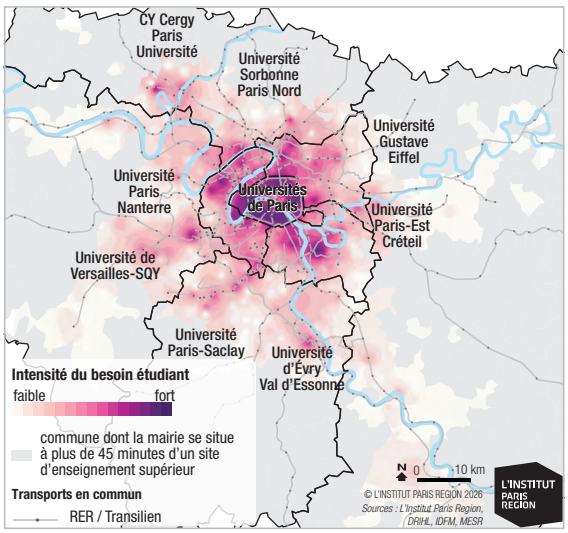
Nombre de places en résidences universitaires privées et sociales pour 100 étudiants affectés en 2025



Nombre de logements locatifs privés non meublés d'une ou deux pièces pour 100 étudiants affectés en 2025



Intensité du besoin étudiant



urbaines et académiques, de nombreux étudiants se tournent alors vers des solutions « plus économiques » en début de parcours résidentiel et professionnel, notamment vers des formes de colocation plus ou moins subies. Selon le site LocService[7], la colocation dans le parc ordinaire permettrait en effet de réduire de 15 % en moyenne le coût du loyer par rapport à la location d'un studio indépendant en France.
Dans ce contexte de raréfaction de l'offre locative la plus centrale, les étudiants sont aussi confrontés à la concurrence d'autres publics, qui, faute de pouvoir louer plus grand et d'accéder au logement social ou à la propriété, demeurent aujourd'hui plus longtemps dans les petites surfaces locatives ou en colocation que par le passé. Dans les studios en location privée, vide ou meublée, la part des étudiants a plutôt augmenté entre 2012 et 2022 dans la région, passant de 21 à 23 %, y compris à Paris (27 % en 2022). Le Val-d'Oise est le seul département où cette proportion a légèrement baissé. Les étudiants représentent, en 2022, 11 % des locataires des logements privés de deux pièces ; une part restée stable sur la période.

UNE PRESSION TRÈS FORTE DE LA DEMANDE POUR DES LOGEMENTS ÉTUDIANTS ABORDABLES

L'offre de résidences destinées à loger les étudiants franciliens continue de progresser fortement, tout en se diffusant au sein de l'espace régional et en venant progressivement renforcer la réponse aux besoins des inscrits dans les sites d'enseignement de petite et grande couronne. À l'inverse, dans l'hypercentre de l'agglomération, où elle était traditionnellement très concentrée, elle progresse beaucoup plus lentement.
La production récente de résidences est, de plus, en grande partie portée par des acteurs privés, dont le poids repart à la hausse, proposant des niveaux de redevances et des taux d'effort difficiles à supporter par une part croissante d'étudiants. Cette offre s'inscrit en effet dans le même processus de renchérissement que celui qui se joue dans l'offre locative diffuse, de plus en plus chère et fermée aux étudiants modestes malgré la multiplication de mesures visant à la réguler (régulation des locations saisonnières, veille et prévention de la division de logements à risque *via* les permis de louer ou de diviser…).
Cette sélectivité de l'offre privée remet en avant l'impératif de soutenir la production de places dédiées à tarif social et abordable, ainsi que les mécanismes d'incitation et de solvabilisation de la location étudiante dans le parc diffus. En effet, si la région a rattrapé son retard en nombre de places en résidences pour 100 étudiants, dépassant désormais la moyenne nationale, elle n'a toujours pas comblé son déficit important en résidences sociales, dont l'accessibilité et la disponibilité demeurent une condition centrale d'accès aux études pour les jeunes issus d'autres régions ou des territoires périphériques franciliens. ■

Corinne de Berny, chargée d'études,
Anne-Claire Davy, chargée d'études,
département Habitat et société *(Anne-Claire Davy, directrice par intérim)*
Rand Fahmi et **Sophie Robin,** DRIHL,
service Développement et amélioration de l'offre de logement et de l'hébergement

RESSOURCES

- Corinne de Berny, Anne-Claire Davy, Vinciane Bayardin (Insee), Lynda Pichard (Insee Île-de-France), « Vivre chez ses parents, une contrainte pour une partie des étudiants franciliens », *Note rapide* n° 917, L'Institut Paris Region, octobre 2021.
- Corinne de Berny, Anne-Claire Davy, Isabelle Barazza, « Territoires préférentiels pour le logement des jeunes franciliens », *Note rapide* n° 886, L'Institut Paris Region, mars 2021.
- Corinne de Berny, Anne-Claire Davy, « Logement étudiant et jeunes actifs. Vers une territorialisation des besoins en Île-de-France », L'Institut Paris Region, décembre 2020.
- Anne-Claire Davy, Emmanuel Trouillard, « Chroniques du parc locatif privé », L'Institut Paris Region, 2026.
- Xavier Desjardins, Clémentine Genet, Camille Lespez, François Déalle-Facquez, Pierre Ranou, « Service compris ? Quand le logement se spécialise », Acadie, Idhéal Recherche, juin 2026.
- François Dubujet, Ngoc Duy Le, « En Île-de-France, la colocation des jeunes se développe fortement depuis 30 ans », *Insee flash Île-de-France*, Insee, novembre 2024.
- Observatoire régional, Habitat Jeunes Île-de-France, édition 2025.
- « Enquête Conditions de vie des étudiants », Observatoire de la vie étudiante, 2023.
- Emmanuel Trouillard, « L'essor du coliving pour les jeunes franciliens : idéal communautaire ou symptôme de la crise du logement ? », *Note rapide* n° 1 024, L'Institut Paris Region, janvier 2025.
- Emmanuel Trouillard, « Reconvertir les bureaux et bâtiments d'activités en logements : un potentiel encore sous-exploité », *Note rapide* n° 963, L'Institut Paris Region, novembre 2022.

1. Grâce aux travaux de recensement menés récemment, la quasi-exhaustivité de l'offre de résidences étudiantes, en secteur privé comme social, est identifiée en Île-de-France. Cette offre a été localisée et est en libre accès sur le portail Datadrihl.
2. Emmanuel Trouillard, « L'essor du coliving pour les jeunes franciliens : idéal communautaire ou symptôme de la crise du logement ? », Note rapide n° 1 024, L'Institut Paris Region, janvier 2025.
3. Source : Sitadel, traitements L'Institut Paris Region.
4. L'enquête 2023 de l'OVE couvre 81 % de la population étudiante en France. Les écoles artistiques, paramédicales et de spécialités diverses, les organismes privés de formation au brevet de technicien supérieur et les écoles de management non reconnues par l'État en sont exclus. De son côté, l'Insee recense au domicile de leurs parents les étudiants mineurs et ne prend pas en compte les étudiants étrangers installés en France pour un séjour de moins d'un an. Ces différences peuvent expliquer une partie des écarts observés entre les deux sources.
5. À noter : les produits spécifiques étudiants sont classés par le recensement comme des logements locatifs privés ordinaires. On estime à 74 000 le nombre de logements en résidences étudiantes livrés entre 2006 et 2021.
6. 5e baromètre de l'encadrement, septembre 2025, Fondation pour le logement des défavorisés.
7. « Des loyers qui grimpent, surtout en Île-de-France », Observatoire LocService de la colocation 2024.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Nicolas Bauquet, DG
RÉDACTION EN CHEF
Laurène Champalle
MAQUETTE
Jean-Eudes Tilloy
INFOGRAPHIE/CARTOGRAPHIE
Marie Pagezy-Boissier
MÉDIATHÈQUE/PHOTOTHÈQUE
Julie Sarris

FABRICATION
Sylvie Coulomb
RELATIONS PRESSE
Sandrine Kocki
33 (0)6 07 05 92 20

L'Institut Paris Region
Campus Pleyad - Pleyad 4
66-68 rue Pleyel
93200 Saint-Denis
33 (0)1 77 49 77 49

ISSN 2724-928X
ISSN ressource en ligne
2725-6839

www
institutparisregion.fr